



FARE 16

CENTRE DE FORMATION

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ACCOMPAGNEMENT AU LIVRET 2

Public :

Toute personne ayant obtenu sa recevabilité au livret 1 et son accord de prise en charge.

Durée :

24 heures

Coût :

Nous contacter pour établir un devis.

Prise en charge :

- * Compte personnel de formation
- * AGEFIPH
- * Pôle emploi
- * OPCO

Délais et Modalités d'accès :

- * Devis

L'ensemble des étapes se déroulera sur une durée maximum de 1 mois.

Validation :

Attestation de formation

Lieu :

A définir

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Notre Centre de Formation et nos sites délocalisés disposent de moyens pour accueillir toute personne en situation de handicap dans des conditions favorables.

Référent Handicap :

Mme MOREAU Céline
06 70 94 92 04

Mis à jour 2 juin 2022

Objectifs de l'action :

- * Permettre la reconnaissance de l'expérience par la délivrance d'un diplôme, titre ou certificat.
- * Prendre en compte les compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées ou non, d'activités syndicales, de bénévoles ou de volontariat d'une durée au moins égale à 1 an en rapport direct avec le contenu du titre ou du diplôme visé.
- * Obtenir une promotion ou négocier une évolution professionnelle.
- * Développer votre employabilité et sécuriser votre parcours professionnel.
- * Un jury de validation, composé notamment de professionnels du métier concerné, peut accorder la totalité ou une partie du titre, du diplôme ou certificat visé.

Programme :

- * Présenter le référentiel professionnel du diplôme ou titre demandé avec le candidat et lui expliquer les attendus du dossier de validation.
- * Accompagner le candidat à choisir les tâches et activités à décrire afin de mettre en évidence les compétences, les aptitudes et les connaissances acquises pour élaborer son dossier.
- * Conseiller à la rédaction du dossier : suivi dans son élaboration, précisions demandées et relecture.
- * Préparer le candidat à l'entretien avec le jury : expliquer les objectifs de l'entretien puis entraînement oral.

Méthodes pédagogiques :

Entretiens individuels et regroupements collectifs.
Travaux personnels.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Apports pratiques puis théoriques en partant de l'expérience des stagiaires
Démarche participative par des mises en situation, des démonstrations

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de l'action :

Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contre signées par le formateur.
Au terme de l'entretien ou de la mise en situation, le jury délibère et décide d'accorder totalement, partiellement ou pas du tout la certification. La décision du jury est souveraine. Elle est notifiée au candidat par le certificateur.

6, bd des Grands Rocs - 16700 RUFFEC

Tél : 05 45 31 00 60 - Courriel : accueil.fare16@cneap.fr

Web : <https://fare16.cneap.fr> - <https://www.facebook.com/fare16.fr>